

Comité permanent des comptes publics

Rôle du Comité

Le Comité permanent des comptes publics (le Comité) est habilité à examiner les rapports de la vérificatrice générale et les Comptes publics, et à faire part à l'Assemblée législative de ses observations, de ses opinions et de ses recommandations à leur égard. Ces rapports sont réputés être renvoyés en permanence au Comité dès qu'ils sont déposés. Le Comité étudie et évalue diverses questions, puis en fait rapport à l'Assemblée législative, notamment en ce qui concerne l'économie et l'efficacité des activités du gouvernement et du secteur parapublic ainsi que l'efficacité des programmes gouvernementaux dans la réalisation de leurs objectifs.

En vertu des articles 16 et 17 de la *Loi sur le vérificateur général*, le Comité peut aussi demander à la vérificatrice générale d'examiner toute question relative aux Comptes publics ou d'accomplir une mission spéciale en son nom.

Le Comité tient normalement des audiences pendant l'année lorsque l'Assemblée législative siège, pour traiter de questions soulevées dans notre rapport annuel ou nos rapports spéciaux, après quoi il peut présenter ses observations et ses recommandations à l'Assemblée législative.

Nomination au Comité et composition

Les membres du Comité sont habituellement nommés par motion de l'Assemblée législative. La composition du Comité est proportionnelle à la représentation des partis politiques à l'Assemblée législative. Tous les membres ont le droit de vote pour les motions, à l'exception du président, qui ne peut voter qu'en cas d'égalité des voix. Le Comité est habituellement établi pour la durée de la législature, c'est-à-dire à compter de l'ouverture de la première session suivant immédiatement des élections générales jusqu'à la dissolution de l'Assemblée législative.

En conformité avec le Règlement de l'Assemblée législative et par suite des élections tenues en juin 2018, les membres du Comité ont été nommés le 26 juillet 2018. La présidente et la vice-présidente précédente ont été élues le 28 août 2018, lors de la première réunion du Comité au cours de la 42^e législature. Il y a eu un changement dans la composition du Comité le 28 novembre 2018 et, le 2 mai 2019, deux nouveaux membres ont joint le Comité. Également, le 28 octobre 2019, par suite d'une motion du gouvernement, cinq membres du Comité ont été remplacés, et un autre l'a été le 31 octobre. La composition du Comité au 31 octobre 2019 était la suivante :

- Catherine Fife, présidente, Nouveau parti démocratique (à compter du 8 août 2018)

- France Gélinas, vice-présidente, Nouveau parti démocratique (à compter du 30 octobre 2019)
- Jill Andrew, Nouveau parti démocratique (nommée le 28 octobre 2018)
- Toby Barrett, Parti progressiste-conservateur (nommé le 28 novembre 2018)
- Stan Cho, Parti progressiste-conservateur (nommé le 28 octobre 2019)
- Stephen Crawford, Parti progressiste-conservateur (nommé le 28 octobre 2019)
- John Fraser, Parti libéral (Parti progressiste-conservateur (nommé le 31 octobre 2019)
- Goldie Ghamari, Parti progressiste-conservateur (nommée le 26 juillet 2018)
- Norman Miller, Parti progressiste-conservateur (nommé le 26 juillet 2018)
- Michael Parsa, Parti progressiste-conservateur (nommé le 26 juillet 2018)
- Nina Tangri, Parti progressiste-conservateur (nommée le 28 octobre 2019)

Rôle consultatif de la vérificatrice générale auprès du Comité

Conformément à l'article 16 de la *Loi sur le vérificateur général*, sur demande du Comité, la vérificatrice générale, souvent accompagnée de cadres supérieurs, assiste aux réunions du Comité pour l'aider à mener des examens et à tenir des audiences concernant notre rapport annuel, les Comptes publics de l'Ontario et tout rapport spécial produit par notre bureau.

Méthodes et activités du Comité

Le Comité se réunit chaque semaine lorsque siège l'Assemblée législative et, avec l'approbation de cette dernière, à tout autre moment de son choix. Les réunions sont publiques, à l'exception de celles réservées à l'établissement de l'ordre du jour et à la préparation des rapports du Comité. Toutes les délibérations publiques du Comité sont consignées dans le Journal des débats, c'est-à-dire le procès-verbal presque intégral et officiel des débats, discours et autres délibérations de l'Assemblée législative.

Le Comité choisit des dossiers d'intérêt dans notre rapport annuel et nos rapports spéciaux, et il tient des audiences à leur sujet. Il examine généralement des sections du chapitre du rapport annuel consacré aux audits de l'optimisation des ressources, le chapitre sur les comptes publics et des chapitres faisant état de l'avancement des mesures prises. En temps normal, chacun des partis politiques choisit chaque année au moins trois audits ou d'autres sections de notre rapport annuel aux fins d'examen par le Comité.

Lors de chaque audience, la vérificatrice générale, des cadres supérieurs de son Bureau et un chercheur du Service de recherches de l'Assemblée législative communiquent au Comité les informations pertinentes sur la section applicable du rapport. Le chercheur prépare un cahier d'information qui comprend les réponses du ministère ou de l'organisme de la Couronne ou du secteur parapublic faisant l'objet de l'audit ou de l'examen. Normalement, le Comité demande à des cadres supérieurs des entités auditées de comparaître à l'audience pour répondre aux questions de ses membres. Étant donné que notre rapport annuel traite de questions opérationnelles, administratives et financières plutôt que stratégiques, on demande rarement aux ministres d'assister aux réunions. Une fois les audiences du Comité terminées, le chercheur peut préparer un

rapport préliminaire conformément aux instructions du Comité, ce dernier présentant généralement ses conclusions à l'Assemblée législative.

De plus, le greffier du Comité, conformément aux instructions données par ce dernier, peut demander aux entités auditées non convoquées aux audiences d'informer le Comité des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées et aux autres préoccupations soulevées dans nos rapports.

Réunions tenues

Le Comité s'est réuni à 18 reprises entre novembre 2018 et octobre 2019. Les sujets abordés lors de ces réunions comprennent le projet de remise en état de la centrale nucléaire de Darlington, Ontario au travail, les Comptes publics de l'Ontario, le Plan pour des frais d'électricité équitables, la construction du TLR par Metrolinx, la publicité gouvernementale, la santé publique et la prévention des maladies chroniques, les services de traitement du cancer, les services de biens immobiliers et les services d'établissement et d'intégration pour les nouveaux arrivants. Bon nombre de ces réunions ont comporté des audiences auxquelles des représentants du gouvernement et du secteur parapublic ont été appelés à comparaître pour témoigner devant le Comité et répondre à ses questions au sujet des observations formulées dans nos rapports. D'autres réunions ont été consacrées aux travaux du Comité, à la rédaction de ses rapports ou à la présentation d'information par la vérificatrice générale.

Rapports du Comité

Le Comité rédige des rapports sur son travail. Ces rapports, qui sont déposés à l'Assemblée législative, résument l'information recueillie par le Comité

durant ses réunions et contiennent ses observations et recommandations. Une fois déposés, les rapports du Comité sont accessibles au public par l'entremise du greffier du Comité ou en ligne à l'adresse www.ontla.on.ca, de même que sur notre site Web à l'adresse <http://www.auditor.on.ca/index-fr.html>.

En général, les rapports du Comité comprennent des recommandations et demandent à la direction du ministère ou de l'organisme de la Couronne ou du secteur parapublic de communiquer ses réponses au greffier du Comité dans un délai prescrit. Au 31 octobre 2019, le Comité avait déposé trois rapports à l'Assemblée législative depuis notre dernier rapport sur ses activités (*Rapport annuel 2018*, volume 1, **chapitre 5**) :

- 19 février 2019 : Services d'établissement et d'intégration pour les nouveaux arrivants
- 28 octobre 2019 : Services de traitement du cancer
- 28 octobre 2019 : Services de gestion immobilière

Ces rapports donnaient suite à des audits figurant dans notre *Rapport annuel 2017*. Il y a sept autres rapports qui sont en cours de rédaction.

Dans le volume de notre rapport annuel de cette année qui porte sur nos travaux de suivi, nous présentons notamment le suivi des recommandations formulées par le Comité dans les cinq derniers rapports déposés en 2018 (Immunisation; Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité – surveillance du marché et cybersécurité; Metrolinx – Adjudication et surveillance des marchés de construction des transports en commun; Comptes publics; Publicité gouvernementale). Chacune des sections présente :

- les recommandations contenues dans le rapport du Comité;
- les réponses de l'entité auditée aux recommandations du Comité;
- un tableau récapitulatif de l'état des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité (pleinement mise en oeuvre, en voie de mise en oeuvre, etc.).

Rapports spéciaux

La *Loi sur le vérificateur général* contient deux articles qui autorisent le vérificateur général à accomplir des tâches spéciales. L'article 16 porte que, sur renvoi par résolution du Comité permanent des comptes publics, le vérificateur général examine des questions relatives aux comptes publics et fait les rapports nécessaires à cet égard. Aux termes de l'article 17, le vérificateur général accomplit les tâches spéciales qui lui sont confiées par l'Assemblée législative, le Comité permanent des comptes publics ou un ministre de la Couronne. Ces tâches spéciales ne doivent toutefois pas empiéter sur les autres fonctions du vérificateur général, qui peut refuser une tâche demandée par un ministre si, à son avis, cette dernière entre en conflit avec ses autres fonctions.

Ces dernières années, lorsque nous avons reçu une demande spéciale, nous avons généralement cherché à obtenir le consentement du demandeur pour que le rapport spécial soit déposé à l'Assemblée législative et soit rendu public au même moment.

Le 21 mars 2018, le Comité a adopté une motion demandant que notre Bureau exécute un audit de la Tarion Warranty Corporation. Puis,

le 24 octobre 2018, il a adopté une motion afin que notre Bureau [*traduction*] « mène un audit des coûts associés aux personnes qui traversent illégalement la frontière en lien avec tous les services fournis par le gouvernement de l'Ontario et ses municipalités pour les trois années se terminant le 31 juillet 2018 ». Notre rapport spécial sur la Tarion Warranty Corporation a été déposé à l'Assemblée législative le 30 octobre 2019, tandis que nos travaux sur le franchissement illégal de la frontière demeurent en cours.

Conseil canadien des comités des comptes publics

Le Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP) se compose de délégués des comités des comptes publics fédéral, provinciaux et territoriaux de l'ensemble du pays. Il tient une conférence annuelle conjointe avec le Conseil canadien des vérificateurs législatifs pour discuter de questions d'intérêt commun.

La 40^e conférence annuelle a eu lieu à Niagara-on-the-Lake (Ontario) du 18 au 20 août 2019. En 2020, la 41^e conférence annuelle aura lieu à Victoria (Colombie-Britannique) du 16 au 18 août.